

Le Pin, le 20 mai 2020



Mairie DU PIN

INFORMATION

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe que, conformément à l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 et au décret n°2020-571 du 14 mai 2020, les membres du Conseil Municipal se réuniront le

Mardi 26 mai 2020 à 20h00
Salle Nicole Paris rue du Château

dans le cadre de l'installation du Conseil Municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection du Maire et des Adjointes au Maire.

En raison du contexte sanitaire, la présence physique du public sera impossible. Pour assurer la publicité de la séance, elle sera, à titre exceptionnel, accessible en direct au public de manière électronique.

Lors de cette séance, il sera fait lecture de la charte de l'élu local dont le texte sera remis à chaque élu, ainsi que divers articles du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les points suivants seront abordés :

- Élection du Maire,
- Fixation du nombre de postes d'adjoints,
- Élection des adjoints,

- Lecture de la charte

- Création de 2 postes de conseillers municipaux délégués,
- Désignation de 2 conseillers municipaux délégués,
- Fixation des indemnités de fonctions du Maire,
- Fixation des indemnités de fonctions des adjoints au Maire,
- Fixation des indemnités de fonctions des conseillers municipaux délégués,
- Délégations d'attribution du conseil municipal au Maire
- Règlement intérieur du conseil municipal.



Le Maire,
Lydie WALLEZ